



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

N° de la demande : 2009-0926
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10
Produit : Herbicide Credit 45
N° d'homologation : 29124
Matière active (m.a.) : Glyphosate (sous forme de sel d'isopropylamine)
N° de document de l'ARLA : 1812729

Contexte

Credit 45 (Credit 45 Herbicide) est un herbicide à usage agricole et industriel soluble dans l'eau, utilisé pour la suppression non sélective des mauvaises herbes. Il s'agit d'un produit homologué conçu par Nufarm Agriculture Inc. Il contient du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine (450 g e.a. par litre). Les mélanges en cuve suivants, actuellement homologués, sont mentionnés sur l'étiquette de l'herbicide Credit 45 : Pardner, 2,4-D, MCPA et Buctril M, lorsque le mélange en cuve est appliqué en prélevée, et Lontrel, lorsque le mélange en cuve est appliqué sur du canola; Pursuit et Assure II, pour application sur du soja, auxquels de l'atrazine et l'herbicide Marksman (Marksman Herbicide) sont ajoutés, lorsque le mélange est appliqué sur des cultures de maïs. Les doses d'application se situent entre 270 g. e.a. et 1 800 g e.a. par hectare, selon les combinaisons de mauvaises herbes et de cultures hôtes.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Credit 45 afin d'y ajouter ce produit sous forme de mélange en cuve avec l'herbicide Aim EC (Aim EC Herbicide, n° d'homologation 28573), qui contient 240 g/L de carfentrazone-éthyle. Ce mélange en cuve est destiné à être utilisé au Canada et appliqué en prélevée sur les cultures, pour la suppression ou la répression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Credit 45, ainsi que sur le canola spontané tolérant au glyphosate, le canola spontané, le pissenlit, le kochia à balais, la prêle, la renouée de Pennsylvanie, la soude roulante, le chénopode blanc, les belles du matin, la bourse-à-pasteur et la moutarde-tanaïs.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, ces propriétés n'étant pas modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise, puisque le profil d'emploi des constituants du mélange, notamment les cultures hôtes, les doses d'application et le calendrier des traitements, reste le même.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise, puisque le profil d'emploi des constituants du mélange, notamment les cultures hôtes, les doses d'application et le calendrier des traitements, reste le même.

Évaluation de la valeur

Il a été déterminé que la justification présentée par le titulaire, Nufarm Agriculture inc., appuyait l'allégation selon laquelle le mélange en cuve proposé est d'une efficacité acceptable pour lutter contre toutes les mauvaises mentionnées sur les étiquettes respectives des herbicides Credit 45 et Aim EC.

Conclusion

Au terme de son évaluation de la présente demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) estime que les renseignements fournis sont suffisants pour modifier l'étiquette de l'herbicide Credit 45 afin d'y inclure son utilisation sous forme de mélange en cuve avec les herbicides Credit 45 (450 à 900 g e.a./ha) et Aim EC (8,76 à 17,52 g m.a./ha), pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées actuellement indiquées sur l'étiquette du produit, lorsque le mélange en cuve est appliqué en prélevée sur la culture.

Références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

N° de

document de

L'ARLA 1732161 2009. A Rationale in Support of the Addition of Three Tank-mix Recommendations to the Credit 45 Herbicide Label. DACO 10.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.